



## MENACES A MA PERSONNE PHYSIQUE

Par **DELHAIZE**, le **25/07/2010** à **20:38**

JE SUIS MENACE ACTUELLEMENT DANS MA PROFESSION PAR UNE PERSONNE QUI VEUT ABSOLUMENT ME RENCONTRER  
ELLE NE ME DONNE PAS SON NUMERO DE TELEPHONE, ELLE NE VEUT PAS ME DIRE LE NOM DE LA PERSONNE QUI LUI A COMMUNIQUE MES COORDONNEES  
ELLE NE VEUT PAS NON PLUS ME DONNER SON ADRESSE ET NE ME DIT ABSOLUMENT PAS POURQUOI ELLE VEUT ME RENCONTRER  
ELLE S EST PRESENTEE DEUX FOIS A MON BUREAU ET MA SECRETAIRE LUI A DIT QUE S IL NE DECLINAIT PAS SON ADRESSE ET SON TELEPHONE JE NE VOULAIS PAS LA RENCONTRER  
CETTE PERSONNE M A LAISSE UN MESSAGE SUR MON TELEPHONE PORTABLE QUE J AI CONSERVE ET CELUI CI ETAIT TRES TRES MENACANT SE DEVOILANT UN PEU PLUS EN ME DISANT QU ELLE N ALLAIT PAS ME LOUPER QUE J AVAIS DES DETTES VIS AVIS D AUTRES PERSONNES SUR SAINT MARTIN 97150 ET QUE J AVAIS TOUT INTERET A LES REMBOURSER ET QUE SINON ELLE S EN PRENDRAIT A MOI PHYSIQUEMENT TRES RAPIDEMENT. EN BREF PLUS OU MOINS DES MENANCES DE MORT  
EN REALITE JE NE DOIS RIEN A PERSONNE SAUF UNE QUE JE PAYE PAR TEMPERAMENT A SAINT MARTIN 97150. DOIS JE DEPOSER PLAINTTE?

Par **Cabinet SAYAGH**, le **27/07/2010** à **13:00**

Déposez plainte pour menaces de mort sous condition, et faites constater le message par les policiers, ces derniers vont solliciter une réquisition auprès du Parquet à l'endroit de votre opérateur de téléphonie mobile pour retrouver l'origine de l'appel.